



Comment établir une copropriété

Par **louisette54**, le **20/08/2019 à 15:19**

Bonjour
Ma mère a une maison avec trois chambres elle est malade suite à un AVC. Je suis avec elle depuis un an on m'a dit que je peux faire avec elle une copropriété. Pouvez vous me dire ce qu'il y a à faire comme démarche et si c'est difficile à établir. Je vous remercie

Par **morobar**, le **20/08/2019 à 16:11**

Bjr,
Direction chez le notaire pour procéder à la division, à la détermination des lots, à la détermination des communs, règlement de copropriété...
Bref démarches inutiles vraisemblablement et fort coûteuses.
Vous devriez préciser quel est votre but exactement, ou vous renseigner directement chez le notaire de famille.